

SP SARCELLES  
01.12.25

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

N° 45.2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 27 novembre à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
21 novembre 2025	
Date d'affichage	<b>Etaient présents :</b> Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoint au Maire.
21 novembre 2025	Alain GOLETTA, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS.
Nombre de Conseillers	<b>Etaient représentés :</b> Georgette BRAZIER (pouvoir à M. LECUYER), Georgette ROUSSY (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), Jean-Claude PAGANELLI (pouvoir à Mme BUCHET), Conseillers Municipaux.
En exercice 19	
Présents 13	
Votants 17	<b>Etaient absents :</b> Martial VANDAMME, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Mme CORNET  
**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

### OBJET :

**Désignation d'un  
Délégué suppléant  
de ROISSY DEV  
AEROTROPOLIS  
suite à démission.**

M. le MAIRE rappelle à l'assemblée que les communes de la CA Roissy Pays de France sont membres de droit de l'Association **ROISSY DEV AEROTROPOLIS**, agence de développement économique de forme associative. Cette agence permet, de façon souple et partenariale, d'unir institutionnellement les acteurs économiques du territoire dont les entreprises avec les élus locaux et de définir conventionnellement ses relations et objectifs avec sa collectivité de rattachement, la Communauté d'Agglomération.

Pour information, chaque membre de l'association doit s'acquitter d'une cotisation, celle-ci est prise en charge annuellement par la Communauté au titre de chaque commune adhérent à l'association.

En raison de la démission de Mme Adeline COURTOIS, membre déléguée suppléante au sein de cette association, il convient de procéder à son remplacement.

Pour rappel, les membres étaient les suivants :

**Titulaire :**  
- M. Alain GOLETTA

**Suppléant :**  
- Mme Adeline COURTOIS

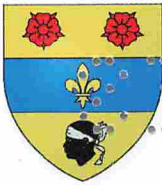
**Se présente en qualité de Délégué(e) Suppléant(e) : M. Lionel LECUYER**

Transmise le

28 NOV. 2025

Affichée le

28 NOV. 2025



VILLE DE VEMARS

ROISSY DEV AEROTROPOLIS  
25.01.20

\*\*\*

Vu le C.G.C.T,

Vu la délibération n°60/2020 relative à l'élection des membres titulaire et suppléant pour siéger au sein de l'association ROISSY DEV AEROTROPOLIS,

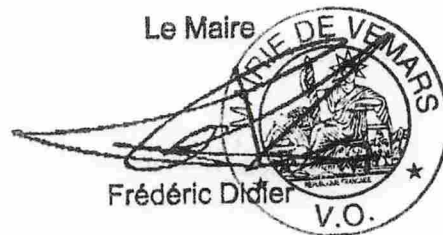
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité pour dont 1 abstention (Mme NICOLAS),

- ✓ **DÉSIGNE M. Lionel LECUYER** comme membre délégué suppléant pour siéger au sein de l'association **ROISSY DEV AEROTROPOLIS**,
- ✓ **AUTORISE M. le MAIRE** ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Frédéric Didier

V.O.